



# Dossier Unique d'Inscription 2020/2021



## INFORMATIONS PRATIQUES

1<sup>ère</sup> inscription : au plus tard le 15 Juin 2020

Inscription en cours d'année : au moins une semaine avant l'arrivée de l'enfant

*Accueil Périscolaire   Accueil de Loisirs   Multisports Escalade   Sports Vacances   Restaurant Scolaire*

Les prestations proposées par la Ville sont accessibles en priorité aux enfants domiciliés et scolarisés à ARES.

Vous êtes un nouvel arrivant ou vous résidez à ARES et vous **avez des enfants en âge d'être scolarisés** ? Remplissez et retournez les fiches « Famille », « Enfant » et « 1<sup>ère</sup> Inscription aux Services » à l'Espace Famille.

Vous recevrez par retour de mail un code abonné accompagné des instructions pour créer votre compte famille via le site Internet de la Ville et télétransmettre ensuite vos justificatifs (voir tableau page 2).

Si vous êtes parents séparés et souhaitez une facturation distincte, chaque parent devra remplir un DUI ; chaque compte sera rattaché à l'enfant. Vous devrez établir un planning de facturation précisant le parent payeur. Attention ! La facturation séparée des activités d'une même journée n'est pas possible : un jour/ un payeur. De même que l'accueil périscolaire étant facturé sur la base d'un forfait mensuel, un mois ne peut être scindé.

Avec le compte famille vous pourrez :

- Communiquer avec le service et actualiser les informations relatives à votre compte.
- Réserver en ligne les activités
- Consulter ou payer vos factures
- Suivre l'actualité liée aux activités et services
- Télécharger vos factures et autres documents (règlement intérieur...)

Nous vous accueillons également à :

### ► L'Espace Famille

Les jours d'école : 8h-12h / 16h-19h  
Dans l'école élémentaire - Route du Temple

☎ 05.56.60.18.69   [aps-clsh@ville-ares.fr](mailto:aps-clsh@ville-ares.fr)

Mercredis et vacances : de 8h à 14h  
Accueil de Loisirs 34 allée du Domaine des Lugées

☎ 05.56.60.14.46   [aps-clsh@ville-ares.fr](mailto:aps-clsh@ville-ares.fr)

Pour :

- ✓ Le retrait et le retour du Dossier Unique d'Inscription.
- ✓ Toute question ou modification liée à votre compte famille
- ✓ La facturation et le paiement de vos factures



Julie HENRY  
Accueil Espace Famille  
Facturation APS  
et Accueil de loisirs



Pascale GONZALEZ  
Facturation  
Restauration scolaire

### ► Au Service Enfance Jeunesse

☎ 05.24.18.30.47   [enfancejeunesse@ville-ares.fr](mailto:enfancejeunesse@ville-ares.fr)

Du lundi au jeudi 8h30- 12h/13h30 - 18h (17h le vendredi)  
Mairie d'Arès 7, rue Pierre Paulilhac 33740 Arès

Pour :

- ✓ Les Inscriptions scolaires (toutes les infos sur [www.ville-ares.fr](http://www.ville-ares.fr) rubrique Enfance Jeunesse/ Inscriptions scolaires)
- ✓ Toutes questions suggestions ou observations liées à la petite enfance, à la jeunesse, à la vie scolaire aux sports

+ D'infos : rubrique « enfance/jeunesse » du site Internet de la ville [www.ville-ares.fr](http://www.ville-ares.fr)

Justificatifs à télétransmettre via votre compte famille après renvoi du DUI et réception de votre code abonné	Accueil Péri-scolaire	Accueil de Loisirs	Ecole Multisports	Escalade	Sports Vacances	Restaurant scolaire
Attestation CAF ou MSA de quotient familial de moins de 3 mois ou avis d'imposition d foyer N- 1 <b>OBLIGATOIRE</b>	X	X			X	
Copie de l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale qui couvre l'enfant <b>OBLIGATOIRE</b>	X	X			X	X
Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire (responsabilité civile et individuelle accident) <b>OBLIGATOIRE</b>	X	X	X	X	X	X
Relevé d'Identité Bancaire si vous choisissez le paiement par prélèvement bancaire	X	X	X	X	X	X
Certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités (valable 3 ans) <b>OBLIGATOIRE</b>			X	X	X	
Protocole d'Accueil Individualisé en cas d'allergie. A défaut d'un exemplaire actualisé joindre celui de l'an dernier (imprimé disponible sur demande)	X	X				X
Extrait de jugement indiquant la répartition de la garde en cas de séparation ou de divorce ou déclaration conjointe signée par les deux parents.	X	X	X	X	X	X
Attestation de réussite à la pratique des activités aquatiques et nautiques en accueil de loisirs (pour les + de 6 ans) attestation téléchargeable sur le site internet de la ville.		Selon les activités			Selon les activités	

Selon l'évolution de la réglementation et des prestations proposées, d'autres pièces complémentaires pourront être demandées. En l'absence de justificatifs de revenus le tarif plafond sera automatiquement appliqué dans l'attente de leur présentation (pas de rétroactivité).

## Activités et services

Les jours, horaires, lieux d'accueil et programmes d'activités proposés par les différentes structures municipales sont susceptibles d'être modifiés en fonction des effectifs. Certaines activités étant soumises à des capacités d'accueil maximales, peuvent entraîner la mise sur liste d'attente ou un refus d'inscription. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial, sauf pour certaines activités à tarif unique (restauration scolaire, multisports et escalade). Les programmes des activités et/ou les menus de l'Accueil de Loisirs, des mercredis et de Sports Vacances sont disponibles sur le site Internet 10 jours avant le début de chaque période.

Chaque début de mois, les familles reçoivent par mail un avis de mise en ligne de leur facture sur leur compte famille. Les factures impayées à la date d'échéance généreront un titre de recette exécutoire émis par la collectivité à l'encontre de la famille débitrice pour le montant à payer

### ► Restauration scolaire

☎ 06.29.53.34.85 ou Espace Famille 05.56.60.18.69

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 12h à 13h30

Deux services de 40 minutes chacun environ. Un réfectoire dans chaque école.

Le tarif est révisé chaque année par délibération du Conseil Municipal au 1<sup>er</sup> janvier.

INSCRIPTION : L'enfant est inscrit par défaut au service de restauration scolaire ; seuls les repas pris sont facturés. Un pointage journalier est effectué.

*Modes de paiement : prélèvement bancaire, carte bancaire depuis le portail famille, chèque (à l'ordre du Trésor Public), espèces à l'Espace Famille. Facturation mensuelle à mois échu sur le compte famille.*

### ► Accueil Péri-scolaire Élémentaire

☎ Espace Famille 05.56.60.18.69 ou 06.16.18.12.39

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7h15 - 8h45 et 16h30 - 19h

CP/CE1  
CE2/CM1/CM2 } Ecole élémentaire Accès par le portillon en face de l'Espace Famille

RESERVATION : En ligne depuis votre compte famille ou si vous n'en possédez pas complétez le DUI



Camille GUSTON  
Directrice de l'APS Élémentaire  
et de l'Accueil de loisirs

### ► Accueil Péri-scolaire Maternelle

☎ Espace Famille 05.56.60.18.69 ou 06.16.18.12.39

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7h15 - 8h45 et 16h30 - 19h

Petites sections : Ecole maternelle  
Moyennes et grandes sections : Ecole élémentaire préfabriqué. Accès portillon face à l'Espace Famille.

RESERVATION : En ligne depuis votre compte famille ou si vous n'en possédez pas complétez le DUI



Karine LALAUrie  
Directrice de l'APS Maternelle  
et de l'Accueil de loisirs

## ► Accueil de Loisirs

☎ Espace Famille 05.56.60.18.69 ou 05.56.60.14.46

Accueil de loisirs : 34, allée du Domaine des Lugées

- Vacances scolaires (sauf Noël) : Accueil à la journée

Arrivée entre 7h15 et 9h / Sortie entre 17h et 19h

+ Pendant les petites vacances scolaires : "Sports vacances" à dominante sportive pour les enfants âgés de 9 ans révolus à 12 ans. Présence obligatoire les 3 premiers jours. Activité proposée en partenariat avec le Département



- Mercredis : Accueil à la journée ou le matin

Journée : Arrivée entre 7h15 et 9h / Départ entre 17h et 19h

Matinée sans repas : Arrivée entre 7h15 et 9h / Départ entre 11h45 et 12h00.

Matinée avec repas : Arrivée entre 7h15 et 9h / Départ entre 13h45 et 14h00.

Participation à l'accueil de loisirs possible dès que l'enfant est inscrit à l'école.

ANNULATION : Uniquement par mail ou sur le portail famille. **PAS D'ANNULATION PAR TELEPHONE**

Vacances scolaires : **7 jours avant l'arrivée l'enfant.**

Mercredis : **au plus tard le vendredi à 9h00 pour le mercredi de la semaine suivante.**

En cas de maladie l'absence ne sera pas facturée sur présentation d'un certificat médical sous 48 heures.

Trois absences non justifiées seront susceptibles d'entraîner une suspension temporaire.

RESERVATION : En ligne depuis votre compte famille ou si vous n'en possédez pas complétez le DUI.

*Modes de paiement : prélèvement bancaire, carte bancaire depuis le portail famille, chèque (à l'ordre du Trésor Public), espèces. Facturation mensuelle à mois échu. Chèques CESU acceptés pour les enfants jusqu'à 12 ans. (Le paiement par e-Cesu n'est pas possible).*

## ► Multisports 6/10 ans

☎ 06.73.68.61.06 sport@ville-ares.fr

CP CE1 : Lundi ou mardi de 17h à 18h

CE2 CM1 CM2 : Jeudi ou vendredi de 17h à 18h.

Les enfants scolarisés à Arès sont pris en charge par les animateurs dans la cour de l'école dès la sortie des classes à 16h30. Un moment libre est mis en place pour les enfants qui désirent se changer et goûter. Les séances débutent dans la salle des sports à 17h00. Les parents doivent venir chercher les enfants à 18h00 précises. Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire y seront accompagnés par un animateur.

Activité proposée en partenariat avec le Département de la Gironde.



Jim VIREPINTE

PRÉ-RESERVATION : En ligne depuis votre compte famille ou si vous n'en possédez pas complétez le DUI et retournez-le à l'Espace Famille. Confirmation de l'inscription à la rentrée scolaire.

## ► Escalade du CE1 à la 6ème

☎ 06.73.68.61.06 sport@ville-ares.fr

Vendredi soir et le mercredi - Mur d'escalade / Salle des sports

Les enfants scolarisés ou domiciliés à Arès sont prioritaires. Groupes de 10 enfants.

- Le vendredi de 17h à 18h : les enfants scolarisés à Arès sont pris en charge par les animateurs dans l'enceinte de l'école dès la sortie des classes à 16h30. Les parents doivent venir chercher les enfants à 18h précises. Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire y seront accompagnés par un animateur.

- Le mercredi : RDV directement à la salle des sports. (5 séances d'une heure entre 10h et 12h15 et 14h00 et 17h30)



Christophe MAGUER

PRÉ-RESERVATION : Depuis votre compte famille ou complétez le DUI et retournez-le à l'Espace Famille

Les enfants domiciliés hors commune devront remplir le dossier escalade "hors commune", disponible sur le site Internet de la Ville. Les groupes sont constitués selon l'âge et le niveau de l'enfant. L'animateur vous contactera au cours de la 1ère quinzaine du mois de septembre et vous indiquera le jour et le créneau horaire attribué.

*Modes de paiement : prélèvement bancaire carte bancaire depuis le portail famille, chèque ou espèces*

## Tarifs

Quotient Familial	Vacances / Sports Vacances	Mercredi		Accueil Périscolaire les jours d'école			Multisports	Escalade	Restauration scolaire	
	Journée repas et goûter inclus	Journée repas et goûter inclus	Matin Repas inclus	Matin sans repas	Matin et soir	Matin	Soir	Cotisation annuelle	Cotisation annuelle	Prix unitaire
400	7,50 €	7,50 €	4,00 €	3,00 €	23,00 €	11,50 €	11,50 €	20 €	20 €	2,14 €
401 à 600	8,50 €	8,50 €	5,50 €	4,50 €	36,00 €	18,00 €	18,00 €			
601 à 800	9,50 €	9,50 €	7,00 €	6,00 €	45,00 €	22,50 €	22,50 €			
801 à 1000	10,50 €	10,50 €	7,50 €	7,00 €	51,00 €	25,50 €	25,50 €			
1001 à 1200	11,00 €	11,00 €	8,00 €	7,50 €	57,00 €	28,50 €	28,50 €			
1201 à 1600	11,50 €	11,50 €	8,50 €	8,00 €	60,00 €	30,00 €	30,00 €			
1601 à 2600	12,50 €	12,50 €	9,00 €	8,50 €	68,00 €	34,00 €	34,00 €			
2601 et plus	13,50 €	13,50 €	9,50 €	9,00 €	72,00 €	36,00 €	36,00 €			
Communes extérieures	23,50 €	23,50 €	20,00 €	16,50 €		Accueil occasionnel Matin	Accueil occasionnel Soir		30 €	Inscription selon places disponibles. Nous consulter
						4,50 €	4,50 €			
					Gratuit à partir du 3ème enfant					

## Structures et services en un clin d'œil !

A CONSERVER

## Périodes scolaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H15	Accueil périscolaire (dans les écoles) Accueil échelonné des enfants	Accueil périscolaire Accueil échelonné des enfants	DOMAINE DES LUGEES Accueil échelonné des enfants	Accueil périscolaire Accueil échelonné des enfants	Accueil périscolaire Accueil échelonné des enfants
8H45					
9h00	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps d'activités	Temps scolaire	Temps scolaire
12h00	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou
12h00	Restauration scolaire pause méridienne	Restauration scolaire pause méridienne	Déjeuner	Restauration scolaire pause méridienne	Restauration scolaire pause méridienne
13h20					
13h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps d'activités	Temps scolaire	Temps scolaire
16h30	Sortie ou	Sortie ou		Sortie ou	Sortie ou
	Multisports Salle des sports ou en l'extérieur	Multisports Salle des sports ou en l'extérieur	17h Sortie ou	Multisports Salle des sports ou en l'extérieur	Escalade    Multi- sports
	18h Sortie ou	18h Sortie ou		18h Sortie ou	18h Sortie ou
19h00	Accueil Périscolaire (dans les écoles) Départ échelonné des enfants	Accueil Périscolaire Départ échelonné des enfants	Départ Échelonné des enfants	Accueil Périscolaire Départ échelonné des enfants	Accueil Périscolaire Départ échelonné des enfants

## Accueil de Loisirs - Vacances (sauf Noël) / Sports Vacances (petites vacances)

## Domaine des lugées

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H15/9H00	Accueil échelonné des enfants	Accueil échelonné des enfants	Accueil échelonné des enfants	Accueil échelonné des enfants	Accueil échelonné des enfants
9H00/12H00	Activités	Activités	Activités	Activités	Activités
12H00/13H30	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
13H30/17H00	Activités	Activités	Activités	Activités	Activités
17h00/19h00	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants

Aucune arrivée ou départ ne sont autorisés durant le temps des activités.

La sécurité de l'enfant nécessite de la part des parents le strict respect des horaires des accueils collectifs